



Conseil d'Établissement 2020-2021 École Notre-Dame-du-Canada

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-du-Canada tenue par visioconférence, le 13 janvier 2021, de 18h36 à 19h30.

Sont présents :

Mme Mélissa Allaire, parent
Mme Amélie Bernard, parent
Mme Mireille Larouche, parent
Mme Joanie Laroche, parent
Mme Jeanne Landry-Belleau, parent
Mme Ruth Gendron, enseignante
Mme Stéphanie Lavertu, enseignante
Mme Mélanie Scott, éducatrice au service de garde
Mme Viviane Blanchette-Dimbeko, professionnelle
M. Sébastien Leclerc, éducateur au service de garde
Mme Francine-Dominique Gauthier, directrice par intérim
Mme Marie-Eve D'Ascola, directrice

Ouverture de la séance

À 18h36, la direction déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les membres présents forment quorum.

CE-20-21-15 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Jeanne Landry-Belleau, et résolu que soit adopté l'ordre du jour tel que proposé :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivis du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2020

Points de décision

4. Éducation à la sexualité
5. Fermeture du service de garde pendant la relâche 2021
6. Grille-matière 2021-2022 spécialités
7. Reddition de comptes sur les mesures dédiées

Point de consultation

8. Critères de sélection des directions d'école pour 2021-2022

Points d'information

9. Déclaration de conflits d'intérêts
10. Nouvelles mesures du ministre
11. Mot du représentant au comité de parents
12. Informations du service de garde
13. Autres sujets

14. Parole au public
15. Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CE-20-21-16 3. Adoption et suivis du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2020

Suivis effectués au procès-verbal par Mme Francine-Dominique Gauthier, directrice par intérim :

- Activités de Noël a été apprécié par tous. Merci de l'apport des membres du CÉ.
- Formation obligatoire pour les membres du CÉ. Tout le monde a répondu. Les membres qui ne l'ont pas encore fait doivent remettre le formulaire à l'école avant le 15 janvier 2021.
- DAM : le projet est reporté au 8 février 2021, selon les mesures sanitaires du moment.
- Autobus scolaire et brigadiers : les élèves de maternelles 4 ans et de 6^e année feront les cartes de Bonne année.

Il est proposé par Mme Allaire, et résolu que soit adopté le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2020 avec les modifications proposées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Points de décision

CE-20-21-17 4. Éducation à la sexualité

Présentation du document décrivant les différents contenus pour chaque niveau scolaire.

Il est proposé par Mme Ruth Gendron, et résolu que soient adoptés les contenus obligatoires en éducation à la sexualité tels que déposés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CE-20-21-18 5. Fermeture du service de garde pendant la relâche 2021

Si la Ville offre un service de garde lors de la semaine de relâche, le service de garde de l'école sera fermé. La direction validera auprès de la Ville de Québec l'information. Si aucun service n'est offert par celle-ci, la direction consultera les membres à nouveau pour voir si la décision de fermer le service de garde est maintenue ou pas.

Il est proposé par Mme Allaire, et résolu, que le service de garde soit fermé pendant la semaine de relâche si la Ville de Québec offre un service.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



CE-20-21-19 6. Grille-matières 2021-2022 spécialités

Le Statu quo est proposé par l'équipe-école, incluant la Mesure 15026 – Ajout d'enseignants spécialistes au préscolaire (éducation physique pour notre école).

Il est proposé par Mme Mireille Laroche, et résolu que soit adoptée la grille-matière telle que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CE-20-21-20 7. Reddition de comptes sur les mesures dédiées

PRÉAMBULE

Conformément à l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement. La liste de ces mesures se trouve à l'annexe 3 des Règles budgétaires amendées des commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021.

L'Annexe 3 de ces Règles budgétaires amendées prescrit que les conseils d'établissements doivent adopter une résolution confirmant que les sommes liées aux mesures dédiées et protégées ont bien été allouées aux établissements concernés.

RÉSOLUTION

Le conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-du-Canada confirme que les ressources financières allouées par la Commission scolaire de La Capitale, telles que détaillées dans le document joint à la présente résolution, ont été reçues et que leur déploiement est prévu dans le cadre de son budget.

Le conseil d'établissement confirme qu'il est informé qu'une utilisation de ces allocations à des fins non prévues pourrait faire l'objet d'une récupération de la part du Ministère.

IL EST PROPOSÉ par Mme Jeanne Landry-Belleau d'adopter l'attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Point de consultation :

CE-20-21-21 8. Présentation de la lettre pour les critères de sélection des directions d'école pour 2021-2022.

Considérant qu'en vertu de l'article 79 de la *Loi sur l'instruction publique* le conseil d'établissement doit être consulté sur les critères de sélection du directeur de l'école;

CONSIDÉRANT la présentation de la consultation effectuée par madame Marie-Eve D'Ascola;

CONSIDÉRANT les avis et commentaires qui ont été formulés par les membres du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-du-Canada;

IL EST PROPOSÉ PAR Mélissa Allaire, de donner l'avis du conseil d'établissement concernant les critères de sélection du directeur d'école, et ce, sous forme de lettre en mandatant Madame la directrice pour qu'une copie de la présente résolution soit envoyée à monsieur Pierre Lapointe, directeur général, pour le 12 mars 2021 au plus tard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Points d'information :

9. Déclaration de conflits d'intérêts

Tous doivent remettre la version papier du document pour le vendredi 15 janvier 2021.

10. Nouvelles mesures du ministre

Présentation des nouvelles mesures sanitaires et des mesures en lien avec les apprentissages.

11. Mot du représentant au comité de parents

Mme Allaire a assisté à la rencontre du mois de décembre. Il y aura une nouvelle personne au poste de protecteur de l'élève. Il s'agit de Mme Deschênes. La rencontre a également traité de la situation (pandémie) et d'organisation scolaire.

12. Informations du service de garde

Mme Nathalie Ratté reviendra dans les prochaines semaines selon son médecin (début février possiblement).



13. Autres sujets

Aucun autre sujet

14. Parole au public

Aucun public présent.

CE-20-21-22 15. Levée de la séance

À 19h30 l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Sébastien Leclerc, et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marie-Eve D'Ascola
Directrice

Mélissa Allaire
Présidente